

✓ Possibilité de faire le parcours **en plus de 3 ans**.

Les modalités sont les suivantes : pour passer d'une année à l'autre, l'étudiant doit avoir validé les crédits de l'année, avec une tolérance de 2 ou 3 CR à revalider l'année suivante selon les parcours.

Si à la fin de l'année, ce n'est pas le cas, l'étudiant a la **possibilité de refaire son année** pour compléter ses crédits CR.

Il ne lui sera demandé que les frais d'inscription :

- 120 € pour les parcours CDC
- 195€ pour les parcours CEC.

✓ Possibilité de poursuivre un **parcours d'approfondissement**.

Après avoir obtenu le Certificat des Docteurs du Carmel (CDC - 35 CR), un étudiant peut choisir de **continuer jusqu'au Certificat d'Études Carmélitaines** (CEC - 60 CR). Dans ce cas, le tarif sera adapté à 350 € annuel.